

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Ministre

Paris, le
N°

DEF/CAB/CM11/NP

22 JAN. 16 - 000607

NOTE

à l'attention de

Destinataires *in fine*

OBJET : Organisation de la journée nationale du réserviste 2016.

REFERENCES : a) Article L. 4211-8 du code de la défense.
b) Lettre n° 009175/DEF/CAB/CC4B/NP du 28 septembre 2015.

ANNEXE : Organisation générale.

L'édition 2016 de la **journée nationale du réserviste (JNR)** se déroulera sur tout le territoire national du **6 mars au 2 avril 2016**. Depuis l'année dernière, le cycle de programmation de cette manifestation a été étendu sur plusieurs semaines afin de multiplier les occasions de rencontres entre les réservistes et le public.

Les attentats qui ont tragiquement endeuillé notre pays à plusieurs reprises cette année ont montré, si le besoin en était, la dangerosité de la menace terroriste d'inspiration djihadiste. Cette menace est aussi imprévisible que durable et elle nécessite une réponse forte de nos armées, tant en intervention extérieure que pour la protection du territoire national.

Ces opérations mettent sous tension nos forces, le Président de la République a ainsi décidé d'infléchir les trajectoires budgétaires et en effectifs du ministère afin de pouvoir soutenir, dans la durée, cet effort dans la lutte contre le terrorisme.

J'ai pour ma part décidé, à la suite des attentats du mois de janvier 2015 et du déclenchement de l'opération *Sentinelle* qui n'a que faiblement mobilisé nos réservistes, de rénover la politique de la réserve militaire. Un ambitieux projet de réforme a été inscrit dans la loi de programmation militaire actualisée. Avant 2019, à partir d'un vivier de 40 000 réservistes, les armées devront être en mesure d'engager, chaque jour, 1 000 personnes sur le territoire national dans le cadre de leurs missions de protection dans tous les milieux (aérien, terrestre, maritime CYBER).

Les attentats du 13 novembre 2015 ont rendu ce projet encore plus urgent et indispensable, ce qu'a souligné le chef de l'État dans son discours devant le Congrès réuni le 16 novembre 2015, puis lors de ses vœux aux Armées le 14 janvier dernier.

Dans le même temps, la réserve de la gendarmerie, forte de 25 000 militaires et présente sur l'ensemble du territoire, renforce son engagement de proximité pour la sécurité de nos concitoyens.

Le modèle choisi pour cette JNR 2016 a donc pour objectif principal de mettre en avant l'importance de la réserve militaire pour notre modèle d'armée et son emploi sur le territoire national. J'ai ainsi retenu comme thème :

« Une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces ».

Afin de lancer cette nouvelle dynamique en faveur de la réserve, **des assises de la réserve militaire**, réunissant réservistes opérationnels et citoyens de tout le territoire national, auront lieu le **jeudi 10 mars 2016** à l'École militaire.

Le thème retenu cette année permettra aux organisateurs d'activités de valoriser l'action de nos réservistes opérationnels, au service de la sécurité sur le territoire notamment. Il vise aussi à soutenir le développement de la réserve militaire, sa notoriété et son attractivité, notamment auprès des plus jeunes. Il est destiné à convaincre chaque jeune, qu'il soit scolarisé, en formation professionnelle, actif ou en recherche d'emploi, qu'il peut contribuer à la sécurité nationale, aux côtés des forces armées, en faisant acte de volontariat pour rejoindre la réserve militaire.

Afin de sensibiliser les jeunes entre 15 et 30 ans à cet engagement citoyen qu'est la réserve, l'organisation des manifestations devra mobiliser, dans l'action concertée, les autorités civiles et militaires, les milieux éducatifs, le monde de l'entreprise et les associations de réservistes.

Par ailleurs, cette journée dédiée à la promotion de l'esprit de défense, de sécurité et au renforcement du lien entre les forces armées et la société civile, doit bénéficier d'un réel rayonnement, et donc d'une médiatisation régionale et nationale, à la hauteur des enjeux.

La dynamique de la réserve doit être fortement amplifiée dans les mois à venir permettant ainsi de répondre à l'élan citoyen observé depuis le début de l'année 2015. Je m'associerai personnellement à une ou plusieurs des activités organisées sur le territoire national.

Vous trouverez en annexe mes instructions particulières pour l'organisation de cette journée.



Jean-Yves LE DRIAN

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Chef d'état-major des armées.
- Monsieur le Délégué général pour l'armement.
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de terre.
- Monsieur le Chef d'état-major de la marine nationale.
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de l'air.
- Monsieur le Gouverneur militaire de Paris.
- Monsieur le Directeur général de la gendarmerie nationale.
- Monsieur le Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances.
- Monsieur le Directeur central du service de santé des armées.
- Monsieur le Directeur central du service des essences des armées.
- Monsieur le Directeur central du service du commissariat des armées.
- Monsieur le Directeur du service national.
- Monsieur le Secrétaire général de la commission armées-jeunesse.
- Monsieur le Délégué à l'information et à la communication de la défense.
- Monsieur le Secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire.

COPIES :

- Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Monsieur le Délégué pour l'éducation à la défense.
- Monsieur le Chef du contrôle général des armées.
- Monsieur le Secrétaire général pour l'administration.
- Monsieur le Directeur des ressources humaines du ministère de la défense.
- Monsieur le Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.
- Monsieur le Président de l'union nationale des officiers de réserve.
- Monsieur le Président de la fédération nationale des sous-officiers de réserve.
- Monsieur le Représentant du MEDEF.
- Monsieur le Mandataire national de la CGPME.
- Monsieur le Représentant de la fonction publique.
- Monsieur le Commandant du centre de pilotage et de conduite du soutien.

22 JAN. 16 - 000607

Annexe à la note n°

DEF/CAB/CM11/NP du

ORGANISATION GENERALE

1. LE CADRE GENERAL DES ACTIVITES.

Dans le cadre des JNR 2016, les activités organisées, en métropole comme outre-mer, doivent s'inscrire pleinement dans le thème retenu et décrit plus haut car il permettra de fédérer le plus grand nombre autour d'un objectif commun, qui est l'affermissement du lien entre les armées et la société civile.

Tenant compte des contraintes relatives à l'organisation de la JNR en local dans une période de forte sollicitation opérationnelle, les organisateurs pourront, cette année, s'appuyer sur un mémento « JNR clé en main », leur proposant un panel d'activités porteuses, simples à organiser et peu coûteuses, des synergies possibles (interministérielles, interarmées, avec les municipalités, les entreprises et les établissements scolaires et d'enseignement supérieur...). Ce mémento sera mis en ligne sur le portail de la réserve militaire (www.defense.gouv.fr/reserves/journee-nationale-du-reserviste-2016).

Les activités organisées autour de ce thème devront être systématiquement accompagnées d'une communication ciblée en direction des jeunes, lycéens, étudiants et actifs, afin de leur présenter les opportunités qu'offre l'engagement à servir dans la réserve militaire (ESR) en matière de contribution à la défense et à la sécurité nationale.

Cet objectif global sera décliné en fonction des cibles identifiées :

- **Les réservistes opérationnels et citoyens.** Ces journées sont avant tout les leur. Leur participation à la préparation et à l'organisation de ces journées doit donc être active et nombreuse. Les activités organisées sont destinées à valoriser leur engagement et c'est pourquoi je souhaite que leur témoignage vivant soit largement sollicité et relayé.
- **Les associations de réservistes.** Comme elles constituent des relais naturels, notamment au niveau local, il est impératif de s'appuyer sur leur réseau et de les mobiliser davantage dans la préparation et l'organisation des événements.
- **Les entreprises et les administrations partenaires de la défense.** Le partenariat est la clé de voûte de la politique de la réserve militaire. Il devient essentiel avec les ambitions de l'actualisation de la LPM. De l'adhésion des employeurs des secteurs public et privé dépend l'avenir d'une réserve forte, disponible et formée. Les entreprises partenaires de la défense seront donc sollicitées et leurs réservistes mobilisés afin de témoigner de leur engagement civique, notamment auprès des jeunes rejoignant le monde du travail. Les autorités militaires associeront à la préparation et au déroulement de cette journée les correspondants réserve-entreprise-défense (CRED), les référents entreprise-défense, les pôles régionaux à l'économie de défense (PRED), les antennes des agences de reconversion de la défense, les chambres de commerce et d'industrie, les conseils économiques et sociaux régionaux, mais aussi tous les acteurs économiques locaux.

- **L'Education nationale et l'Enseignement supérieur.** En contact direct avec la jeunesse, le monde éducatif et universitaire constitue un maillon incontournable pour favoriser la connaissance du monde de la défense et plus particulièrement de la réserve militaire. Son soutien est une condition nécessaire à la réussite de ces activités de JNR. Afin d'inscrire cette coopération dans la durée, des projets pédagogiques seront proposés le plus tôt possible aux chefs d'établissement et les trinômes académiques devront être largement associés à ces actions.
- **Les municipalités et les correspondants-défense.** La tenue d'activités au cœur de l'ensemble des communes de France est un des objectifs de ces JNR à long terme. Leur organisation dépend de la motivation des correspondants-défense et de leur municipalité. Il revient donc à la DICOd et aux délégués militaires départementaux de favoriser leur adhésion. La collaboration des associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), via leur référent correspondant-défense au niveau départemental, sera vivement recherchée.

2. PILOTAGE.

Le pilotage global de ces JNR est confié à un comité présidé par le secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ) et composé des délégations aux réserves de chaque armée, direction et services, des représentants de l'EMA, de la gendarmerie nationale, de la délégation ministérielle à la jeunesse et à l'égalité des chances, de la commission armées-jeunesse, de la direction du service national, de la DICOd, des associations de réservistes, du monde de l'enseignement et du monde de l'entreprise.

Il est particulièrement chargé de la conception, de l'organisation générale et du déroulement de ces JNR. Un point sur l'avancée des travaux du comité de pilotage sera régulièrement transmis au cabinet et un rapport final sera rédigé pour être remis en mai 2016.

Les membres du comité de pilotage sont responsables de la transmission des directives et consignes liées à l'organisation et à la communication aux échelons qui leur sont subordonnés.

3. MODALITES D'EXECUTION.

3.1. Dispositions générales.

3.1.1. Tenue.

Le port de l'uniforme pour les militaires d'active et les réservistes opérationnels est obligatoire pendant toute la durée des activités. La tenue militaire est autorisée pour les réservistes opérationnels qui souhaiteraient la porter sur le lieu de leur activité professionnelle, le jeudi 10 mars 2016 uniquement, et dans la mesure où leur environnement de travail le permet.

3.1.2. Assurance.

Les réservistes sont invités à vérifier leur couverture assurantielle avant de participer à une activité. Les civils qui participent aux parcours sportifs devront obligatoirement se munir d'un certificat médical d'aptitude.

3.1.3. *Activités paramilitaires.*

Il est rappelé que la manipulation d'armement est totalement interdite lors des activités. En revanche, des séances d'information sur les dangers des armes pourront être dispensées et les activités ayant cette même finalité sont encouragées.

3.1.4. *Coordination locale.*

Les officiers généraux des zones de défense et de sécurité, les COMSUP et les commandants de région de gendarmerie sont responsables de la coordination des activités dans leur zone de compétence. Ils sont les garants de la bonne transmission des informations du niveau central vers les échelons locaux et de la remontée d'informations. Ils doivent veiller à ce que les activités couvrent bien tout le territoire sans pour autant se faire concurrence, et qu'elles se déroulent dans des lieux ouverts à la population. Enfin, ils garantissent l'attractivité des actions JNR auprès des médias locaux et l'accueil des autorités civiles et militaires sur les activités.

3.1.5. *Budget.*

Les dépenses liées aux JNR sont supportées par le budget général "réserve" des armées, des formations rattachées et de la gendarmerie nationale.

3.2. **Dispositions particulières.**

Entre le 6 mars et le 2 avril 2016, au moins un événement interarmées d'envergure sera organisé dans chaque zone de défense. Ces manifestations rassembleront le personnel militaire d'active et de réserve (opérationnelle et citoyenne), les associations de réservistes, l'Education nationale et l'Enseignement supérieur, les entreprises et les administrations du bassin d'emploi, les prescripteurs que sont les correspondants-défense et les correspondants réserve-entreprise-défense (CRED) et la population locale. Il appartient aux responsables militaires, en liaison avec les autorités civiles, de conduire les actions qui répondent le mieux aux objectifs fixés en les adaptant aux conditions locales. Les activités doivent impérativement être ouvertes sur la société civile et, dès que possible, accueillir une composante dynamique. A cet effet, les rallyes-citoyens, les raids militaires, les journées défense et citoyenneté exceptionnelles renforcées par des réservistes, la déclinaison locale du trophée des réserves ainsi que les présentations dynamiques de matériels sont à privilégier.

La participation des réservistes et de leurs associations sera systématiquement recherchée tant dans la préparation, l'organisation que dans la mise en œuvre des JNR. Toutes les préparations militaires qui auront lieu à cette date participeront aux différents événements et cérémonies.

Le secrétariat général du CSRM assure le pilotage des activités centralisées : **les assises de la réserve militaire** et le **forum réserve-entreprises**. Ce forum se déroulera dans un lieu extérieur à la défense et permettra aux jeunes lycéens et étudiants de rencontrer les réservistes des entreprises-partenaires de la réserve militaire. A l'une de ces occasions, le **prix de la réserve militaire 2016** sera remis à des entreprises ou à des administrations qui se sont distinguées au cours de l'année écoulée par leur engagement en faveur de la réserve militaire, et de nouvelles conventions de soutien à la politique de la réserve seront signées par le ministre de la Défense.

Fort de son succès, une troisième édition du trophée des réserves, activité de cohésion autour du sport sera organisée et déclinée au niveau local. A cet égard, les forces armées faciliteront autant que possible la participation de leurs réservistes. Le secrétariat général du CSRM s'assurera que les conditions en matière de couverture assurantielle soient remplies par chaque coureur présent sur la ligne de départ. Au plan local, ces responsabilités incomberont à la formation organisatrice.

Le **parrainage par des réservistes de jeunes candidats au recensement** est une opération créée conjointement en 2015 entre le délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC) et le secrétariat général du CSRM. Elle est destinée à accompagner, sur le long terme, des citoyens afin de les informer et les sensibiliser à l'esprit de défense tout en impliquant davantage les élus locaux. L'objectif, cette année, sera de décliner cette opération dans toutes les communes de stationnement des délégations militaires départementales. Une opération de rayonnement décentralisée sera menée au niveau départemental avec une coordination au niveau national.

Cette opération sera pilotée de concert par le secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire et le délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances.

Le **prix réserve-jeunesse**, également créé l'an passé, qui récompense les meilleures activités organisées par les réservistes en faveur de la jeunesse, dans le but de valoriser les bonnes pratiques en la matière, est maintenu pour cette nouvelle édition.

Enfin, la gendarmerie nationale organisera la **cérémonie de ravivage de la Flamme au Tombeau du Soldat inconnu**, en coordination avec le Comité de la Flamme, cérémonie qui sera présidée par le ministre en présence des présidents des principales associations de réservistes et de nombreux jeunes citoyens.

4. ORGANISATION DE LA COMMUNICATION.

La communication d'accompagnement des événements JNR 2016 est coordonnée par le secrétariat général du CSRM, avec le soutien de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICO D).

Une directive de communication dédiée sera diffusée afin d'assurer la cohérence des actions dans ce domaine. Un **kit dématérialisé de communication** sera mis en ligne sur le portail de la réserve militaire (www.defense.gouv.fr/reserves/journee-nationale-du-reserviste-2016). Ce kit sera composé d'outils de communication déclinables au niveau local afin de garantir une identité visuelle unique et facilement identifiable sur tout le territoire. Cette identité devra toutefois laisser place à la visibilité des partenaires (entreprises, administrations, sponsors, associations...). La fabrication et la diffusion d'outils de communication physiques (affiches et vecteurs de notoriété) sera étudiée en fonction de la disponibilité budgétaire.

Au niveau local, la communication est du ressort des organisateurs d'activités. Les cellules communication des zones de défense et de sécurité garantissent la cohérence de la communication dans leur zone de compétence, notamment pour les relations avec la presse quotidienne régionale (PQR).

Il est rappelé que chacun s'exprime à son seul niveau de responsabilité, toute prise de parole étant susceptible d'engager la position du ministère de la défense.

5. COMPTE RENDU.

Un modèle d'état des lieux et de compte-rendu est conjointement établi par l'état-major des armées (EMA) et le secrétariat général du CSRM. Les modalités pratiques seront transmises par l'EMA aux états-majors et directions, et par le secrétariat général du CSRM à la gendarmerie nationale, à la direction du service national et à la délégation générale de l'armement.

Le secrétaire général du CSRM établira le rapport final de la JNR 2016, qui sera remis en vue d'améliorer l'organisation et le déroulement des futures éditions.